



TOCQUEVILLE FRANCE C

AVRIL 2026 (données au 30/04/2026)



L'objectif du fonds est, dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de chercher à surperformer le marché actions français sur la durée de placement recommandée, qui est au minimum de 5 ans.



228 M€
Actif net



76,10 €
Valeur liquidative

Valeur liquidative publiée sur le site fundinfo.com

Horizon de placement conseillé

5 ans



Gérants

Pierre Schang, Matthieu Tassy

Caractéristiques

| | |
|---------------------------|----------------|
| Type | FCP |
| Durée de vie | 99 ans |
| Création | 24/04/2003 |
| Date de 1ère VL | 24/04/2003 |
| Code ISIN | FR0010546960 |
| Code Bloomberg | TOCFINC FP |
| Devise de cotation | EUR |
| Affectation des résultats | Capitalisation |
| Indice | SBF120 NR |
| Classification SFDR | Article 8 |

L'indice du compartiment n'est pas aligné avec les caractéristiques ESG promues par le compartiment.

Conditions financières

| | |
|------------------------------|-----------------------------------|
| Frais d'entrée | 4% max. non acquis à l'OPC |
| Frais de sortie | 1% max. |
| Frais de gestion | 1,95% TTC max. |
| Commission de surperformance | Non |
| Swing pricing | Non (définition en dernière page) |
| Min. de souscription | 1 EUR |

Frais au 18/12/2025

| | |
|---|-------|
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 2,04% |
| Coûts de transaction | 0,27% |
| Frais de surperformance | Néant |

Informations opérationnelles

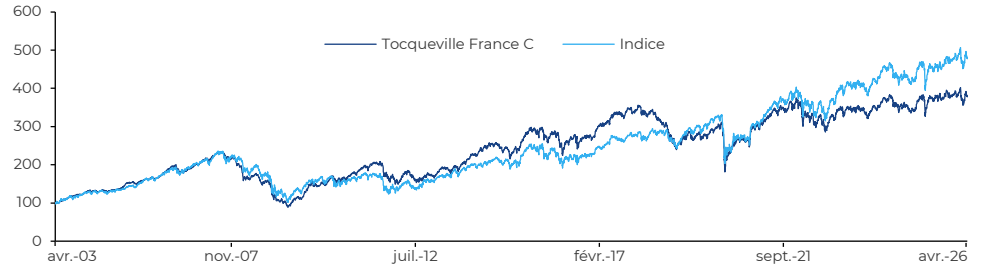
| | |
|----------------|----------------------------|
| Valorisation | Quotidienne |
| Cut-off | 14:30 |
| Règlement | J+2 |
| Valorisateur | CACEIS Fund Administration |
| Dépositaire | CACEIS Bank |
| Décimalisation | Dix-Millièmes |

Commentaire du gérant

Tocqueville France C progresse de 4,86% sur le mois et régresse de -1,09% depuis le début de l'année.

En avril, le SBF120 NR a progressé de +4,5% portant sa performance depuis le début de l'année à +0,4%. L'accord des belligérants de la 3ème guerre du Golfe pour un cessez-le-feu annoncé le 8 avril a été le principal moteur de cette progression mensuelle. Les valeurs technologiques (+30%), financières (+8%) et industrielles (+8%) ont porté ce mouvement contrairement aux dossiers des secteurs de la Santé (-5%) et de l'Energie (+1%). Tocqueville France a légèrement surperformé son indice de référence grâce notamment à STM (+61%), IDLogistics (+13%), Unibail (+9%) ou Nexans (+38%). Ce conflit au Moyen-Orient permet aux Français de prendre conscience d'une dépendance énergétique problématique et d'une urgence à accélérer l'électrification du pays (ce thème représente 16% du portefeuille). 2026, à l'instar de 2025, est une année marquée par un besoin croissant de souveraineté pour l'opinion française qu'elle soit militaire (11% du fonds), numérique (6%), énergétique (28%) ou sanitaire (10%).

Evolution de l'OPC et de son indice depuis la création (base 100)

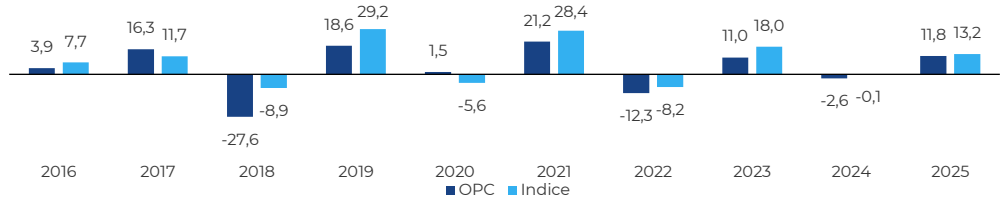


Indice : source Bloomberg

Performances (%)

| | Annualisée | | | | | | Depuis la création |
|--------|------------|------|------|-------|-------|--------|--------------------|
| | 1 mois | YTD | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans | |
| OPC | +4,9 | -1,1 | +5,3 | +2,7 | +3,2 | +3,5 | +6,0 |
| Indice | +4,5 | +0,4 | +9,5 | +5,0 | +7,0 | +8,2 | +7,1 |

Performances calendaires (%)



Source : La Financière de l'Echiquier, Bloomberg

Les performances passées ne sont pas indicatives des performances futures. Les rendements indiqués sont nets de frais de gestion mais bruts d'impôts pour l'investisseur. Les performances du compartiment et celles de l'indice de référence sont calculées coupons nets réinvestis. Le calcul tient compte de tous les frais et commissions.

Jusqu'au 30/12/2004, l'indice de référence était CAC 40 NR (ouverture). Puis jusqu'au 21/05/2020 CAC 40 NR. Et depuis le 22/05/2020, SBF120 NR.

Autres indicateurs de risque

| (pas hebdomadaire) | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans | Depuis la création |
|--------------------------------|-------|-------|-------|--------|--------------------|
| Volatilité de l'OPC | 15,3 | 14,5 | 15,3 | 17,3 | 16,3 |
| Volatilité de l'indice | 14,9 | 14,9 | 15,9 | 18,1 | 19,8 |
| Ratio de Sharpe | 0,5 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,4 |
| Beta | 1,0 | 1,0 | 1,0 | 0,9 | 0,7 |
| Corrélation | 1,0 | 1,0 | 1,0 | 1,0 | - |
| Ratio d'information | -2,2 | -1,2 | -1,7 | -0,9 | -0,2 |
| Tracking error | 1,8 | 1,9 | 2,3 | 5,3 | 9,1 |
| Max. drawdown de l'OPC | -11,5 | -14,8 | -23,8 | -49,0 | -62,1 |
| Max. drawdown de l'indice | -10,9 | -16,1 | -21,9 | -38,6 | -57,1 |
| Recouvrement (en jours ouvrés) | - | 86,0 | 368,0 | 408,0 | 1 210,0 |

Indicateur de risque

Risque le plus faible Risque le plus élevé



Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur : risque de crédit, garantie. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Cet indicateur représente le profil de risque affiché dans le DIC. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 5 années. Avertissement : le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

DOCUMENT PROMOTIONNEL - Veuillez-vous référer au glossaire en dernière page pour les termes techniques

LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR - SOCIETE DE GESTION DE PORTEFEUILLE - 53, AVENUE D'IEANA - 75116 PARIS - TEL : 01.47.23.90.90 - FAX : 01.47.23.91.91 - www.lfde.com/fr-ch
S.A. AU CAPITAL DE 10 047 500 € - SIREN 352 045 454 - R.C.S. PARIS - AGREMENT AMF N° 91004 - Agent payeur : Banque cantonale de Genève, 17 quai de l'île, 1204 Genève

Profil de l'OPC

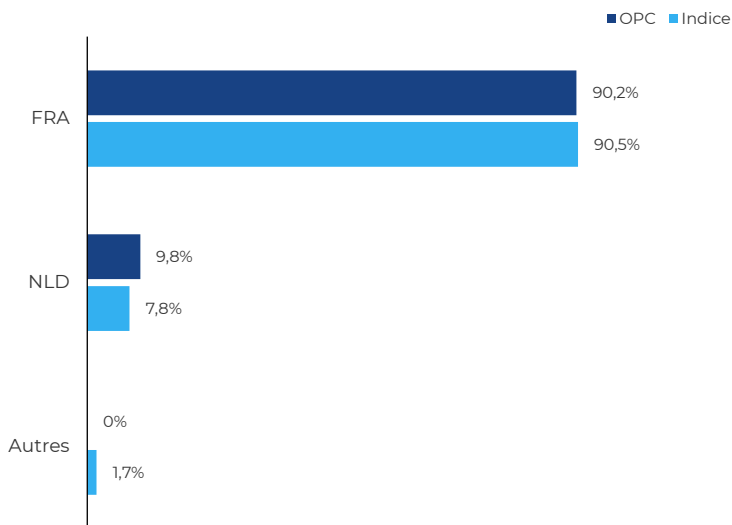
| | |
|--------------|-------|
| VE/CA 2026 | 2,7 |
| PER 2026 | 18,2 |
| Rendement | 3,2% |
| Active share | 26,7% |

| | |
|--|--------|
| Poche trésorerie (en % de l'actif net) | 1,1% |
| Nombre de lignes | 45 |
| Capitalisation moyenne (M€) | 90 978 |
| Capitalisation médiane (M€) | 33 566 |

Source : LFDE

Répartition géographique

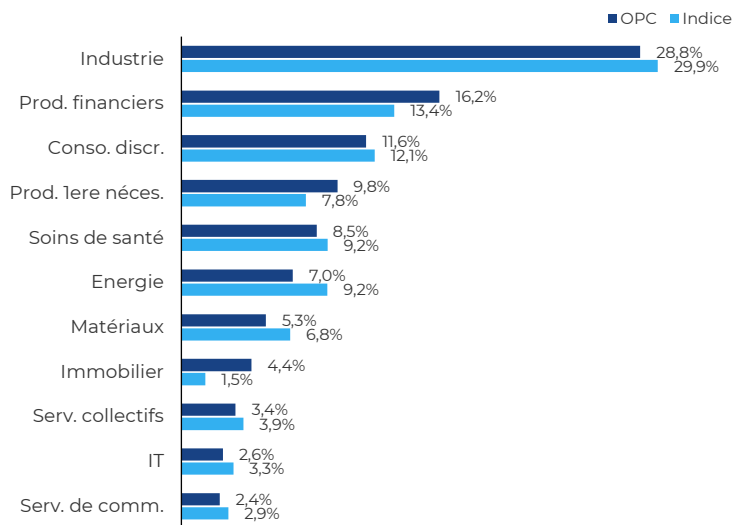
(en % de l'actif net hors trésorerie)



Source : LFDE

Répartition sectorielle

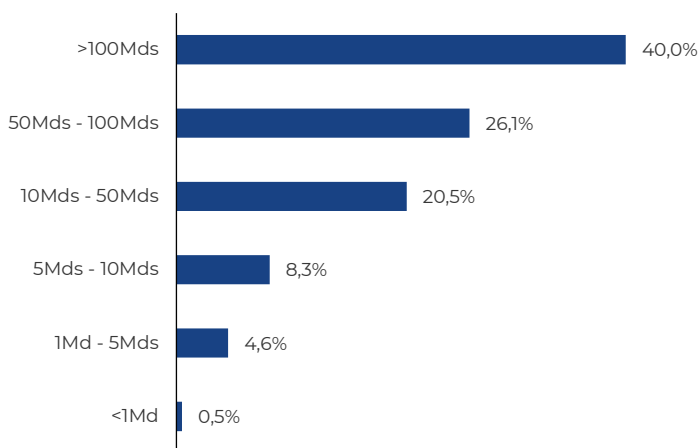
(en % de l'actif net hors trésorerie)



Source : Bloomberg

Répartition par taille de capitalisation (€)

(en % de l'actif net hors trésorerie)



Source : LFDE

Principales positions

| Valeurs | Pays | Secteurs | En % de l'actif net |
|--------------------|------|---------------|---------------------|
| Schneider Electric | FRA | Industrie | 7,9 |
| TotalEnergies | FRA | Energie | 5,7 |
| Safran | FRA | Industrie | 5,0 |
| L'Oréal | FRA | Prod. 1ere... | 4,5 |
| Airbus | NLD | Industrie | 4,5 |
| Sanofi | FRA | Soins de s... | 4,3 |
| LVMH | FRA | Conso. discr. | 4,3 |
| BNP Paribas | FRA | Prod. fina... | 4,2 |
| EssilorLuxottica | FRA | Soins de s... | 4,1 |
| Air Liquide Prim | FRA | Matériaux | 4,0 |

Poids des 10 premières positions : **48,5%**

Source : LFDE

Analyse de performance (mensuelle)

| Top 3 contributeurs | | |
|--|-------------|--------------|
| Valeurs | Performance | Contribution |
| Schneider Electric | +17,2 | +1,2 |
| STMicroelectronics | +60,9 | +0,8 |
| Airbus | +10,8 | +0,5 |
| Poids des 3 contributeurs : 13,7% | | |

| Flop 3 contributeurs | | |
|---|-------------|--------------|
| Valeurs | Performance | Contribution |
| EssilorLuxottica | -8,6 | -0,5 |
| Alstom | -29,6 | -0,2 |
| Sanofi | -3,5 | -0,2 |
| Poids des 3 contributeurs : 8,6% | | |

Source : LFDE

Glossaire

Lexique des conditions financières

| | |
|----------------------|---|
| Swing pricing | Mécanisme par lequel la valeur liquidative est ajustée à la hausse (respectivement à la baisse) si la variation de passif est positive (respectivement négative) de manière à réduire, pour les porteurs présents dans le fonds, le coût de réaménagement de portefeuille lié aux mouvements de passif. |
|----------------------|---|

Lexique des indicateurs de risque

| | |
|---------------------------------------|--|
| Volatilité | Mesure de l'amplitude des variations du cours d'une action, d'un marché ou d'un fonds. Elle est calculée sur une période donnée et permet ainsi d'apprécier la régularité des performances d'une action, d'un marché ou d'un fonds. |
| Ratio de Sharpe | Indicateur de la rentabilité (marginale) obtenue par unité de risque pris. Si le ratio est négatif : moins de rentabilité que le référentiel. Si le ratio est compris entre 0 et 1 : surperformance avec une prise de risque « trop élevée ». Si le ratio est supérieur à 1 : une surperformance qui ne se fait pas au prix d'un risque « trop élevé ». |
| Bêta | Indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice. |
| Ratio d'information | Indicateur synthétique de l'efficacité du couple rendement/risque. Un indicateur élevé signifie que le fonds dépasse régulièrement son indice de référence. |
| Tracking error | Indicateur permettant de comparer la volatilité du fonds face à celle de son indice de référence. Plus la « tracking error » est élevée, plus le fonds à une performance moyenne éloignée de son indice de référence. |
| Max. drawdown | Le « max drawdown » (perte successive maximale) mesure la plus forte baisse dans la valeur d'un portefeuille. |
| Recouvrement (en jours ouvrés) | Délai de recouvrement, qui correspond au temps nécessaire au portefeuille pour revenir à son plus haut niveau (avant le « max drawdown »). |
| Sensibilité | Variation de la valeur d'un actif lorsqu'une autre donnée varie dans le même temps. Par exemple, la sensibilité taux d'une obligation correspond à la variation de son prix engendrée par une hausse ou une baisse des taux d'intérêts d'un point de base (0,01%). |

Lexique de l'analyse financière

| | |
|-------------------------------------|---|
| VE/CA | Ratio de valorisation d'entreprise : valeur de l'entreprise/CA (chiffre d'affaires). |
| PER | Ratio de valorisation d'entreprise : Price Earning Ratio = capitalisation boursière/résultat net. |
| Consommation discrétionnaire | Par opposition à la consommation de base, elle représente l'ensemble des biens et services considérés comme non essentiels. |
| Consommation de base | Par opposition à la consommation discrétionnaire, elle représente des biens et services considérés comme essentiels. |
| Services de communication | Ce secteur regroupe les gérants de réseaux de télécommunication et prestataires de services de communication et de transmission de données. |
| Pays émergents | On parle de pays émergent pour parler de pays dont la situation économique est en voie de développement. Cette croissance est calculée selon le PIB, les nouvelles entreprises et infrastructures ainsi que le niveau et la qualité de vie des habitants. |
| Matières premières | Ressource naturelle utilisée dans la production de produits semi-finis ou finis, ou comme source d'énergie. |

Lexique de l'analyse crédit

| | |
|--|--|
| Obligation « investment grade » | Une obligation est dite « investment grade », c'est-à-dire si sa notation financière par les agences de notation financière est supérieure à BB+. |
| Obligation « high yield » | Une obligation est dite « high yield », c'est-à-dire à haut rendement, si sa notation financière par les agences de notation financière est inférieure à BBB-. |
| Duration | Durée de vie moyenne de ses flux financiers pondérée par leur valeur actualisée. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus la duration est élevée, plus le risque est grand. |
| Yield to worst | Rendement le plus mauvais que peut obtenir une obligation, sans que l'émetteur n'aille jusqu'au défaut de paiement. |
| Rendement (tous call exercés) | Rendement d'une obligation intégrant dans le calcul les dates de « call » éventuelles intégrés à l'obligation. Ces dates de « call » correspondent à des échéances intermédiaires qui donnent la possibilité de rembourser l'emprunt avant sa date de maturité finale. |

Pour plus d'information

Ce document, à caractère commercial est avant tout un rapport mensuel sur la gestion et les risques du compartiment, par ailleurs, il a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques du compartiment.

Pour plus d'information sur les caractéristiques et les frais de ce compartiment, nous vous invitons à lire les documents réglementaires (prospectus disponible en anglais et en français et DIC dans les langues officielles de votre pays) disponible gratuitement sur notre site internet www.lfde.com.

Les investisseurs ou investisseurs potentiels sont informés qu'ils peuvent obtenir un résumé de leurs droits dans la langue officielle de leur pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion www.lfde.com ou directement via le lien ci-dessous : <https://cdn.lfde.com/upload/partner/Droitsdelinvestisseur.pdf>

Information relative au taux de précompte mobilier : pour les parts de distribution, taxation à 30 % des dividendes versés. Pour les parts de capitalisation des fonds investissant plus de 10 % de leur actif net en titres de créances, taxation à 30 % des revenus provenant directement ou indirectement du rendement des titres de créances.

Les investisseurs ou investisseurs potentiels peuvent également déposer une réclamation selon la procédure prévue par la société de gestion. Ces informations sont disponibles dans la langue officielle du pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion www.lfde.com ou directement via le lien ci-dessous : <https://cdn.lfde.com/upload/partner/Droitsdelinvestisseur.pdf>

Enfin, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de mettre fin aux accords de commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.